



⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt : **90403716.5**

⑥ Int. Cl.<sup>5</sup> : **A45D 34/02, A45D 34/04,  
A45D 40/04**

⑳ Date de dépôt : **20.12.90**

⑳ Priorité : **28.12.89 FR 8917307**

⑦ Inventeur : **Lucas, Marthe**  
**22, allée des Fauvettes**  
**F-34280 La Grande Motte (FR)**

④③ Date de publication de la demande :  
**03.07.91 Bulletin 91/27**

⑦④ Mandataire : **Madeuf, Claude Alexandre Jean**  
**et al**  
**CABINET MADEUF 3, avenue Bugeaud**  
**F-75116 Paris (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

⑦① Demandeur : **Lucas, Marthe**  
**22, allée des Fauvettes**  
**F-34280 La Grande Motte (FR)**

⑤④ **Applicateur de parfum.**

⑤⑦ Applicateur de parfum ou autre produit, caractérisé en ce qu'il comporte une douille ou flacon (1) délimitant un fond (2) et à l'extrémité opposée au fond (2) un bouchon perméable (6), ladite douille ou flacon (1) étant disposé à l'intérieur d'une enveloppe (12) par rapport à laquelle elle est déplacée axialement lorsqu'un capuchon (20) recouvrant le bouchon perméable (6) est détaché de ladite enveloppe (12), le bouchon perméable (6) présentant un collet (5) prenant appui contre un épaulement (4) de la douille (1) et en ce qu'une jupe d'étanchéité (22) délimitée par le capuchon (20) prend appui contre la paroi de la douille.

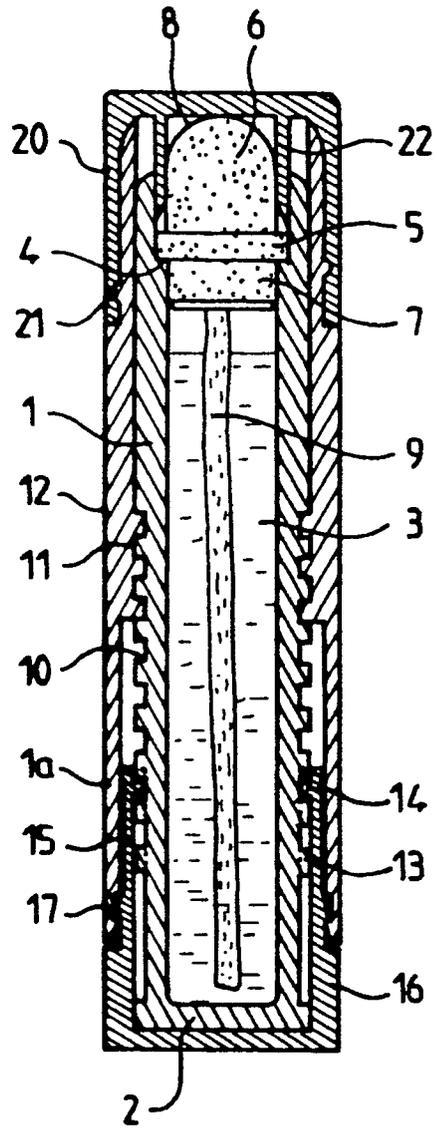


FIG. 1

## APPLICATEUR DE PARFUM

La présente invention concerne les applicateurs de produits liquides tels que les parfums, les produits de traitement pharmaceutiques et autres.

On connaît, notamment dans le domaine de la parfumerie, des applicateurs de parfum constitués par des flacons munis d'un bouchon qu'il est nécessaire de retirer pour mettre du parfum en en versant une petite quantité dans la main.

Il est connu d'utiliser également des applicateurs dont le bouchon est muni d'un pulvérisateur.

De tels applicateurs sont utilisés notamment dans leur application dite de sac.

L'invention concerne plus particulièrement les applicateurs de sac et vise à remédier aux inconvénients qu'ils présentent notamment au risque de fuite qui est un défaut permanent de ce type d'applicateur.

L'invention vise un applicateur de parfum ou produit analogue dit de sac qui est d'un prix de revient très faible par rapport au parfum qu'il contient de sorte qu'il peut être jeté après usage.

Conformément à l'invention, l'applicateur est caractérisé en ce qu'il comporte une douille ou flacon délimitant un fond et à l'extrémité opposée au fond un bouchon perméable, ladite douille ou flacon étant disposé à l'intérieur d'une enveloppe par rapport à laquelle elle est déplacée axialement lorsqu'un capuchon recouvrant le bouchon perméable est détaché de ladite enveloppe, le bouchon perméable présentant un collet prenant appui contre un épaulement de la douille et en ce qu'une jupe d'étanchéité délimitée par le capuchon prend appui contre la paroi de la douille.

De préférence, la douille ou flacon en verre forme une chambre ne contenant pas de liquide libre, mais est totalement rempli par une ouate de cellulose constamment imprégnée du produit.

Cette ouate imprégnée alimente en permanence par capillarité un bouchon poreux applicateur, positionné à la partie supérieure de la douille ou flacon.

Le mouvement de montée et descente est obtenu par l'intermédiaire d'une molette inférieure.

Ce système bloque le bouchon poreux formant l'applicateur en position d'utilisation.

L'alimentation en produit vers le bouchon poreux est permanente quel que soit le degré d'inclinaison de l'ensemble de l'applicateur.

Cet applicateur est donc utilisable en position verticale et il n'existe aucun problème de fuite à l'intérieur d'un sac, par exemple.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, aux dessins annexés.

La fig. 1 est une coupe transversale de l'applicateur de l'invention.

La fig. 2 est une élévation latérale illustrant l'applicateur vu de l'extérieur et non muni d'un capuchon protecteur.

La fig. 3 est une coupe transversale analogue à la fig. 1 d'une variante.

L'applicateur illustré aux dessins comporte une douille 1 formant un flacon dont le fond 2 est fermé pour délimiter une chambre 3 destinée à contenir un parfum ou autre produit.

La douille 1 est avantageusement fabriquée en verre bien qu'elle puisse, le cas échéant, être réalisée en d'autres matières, par exemple en porcelaine ou éventuellement en matière synthétique non perméable au produit.

La douille 1 délimite un épaulement interne 4 contre lequel bute un collet 5 d'un bouchon perméable 6.

Il est avantageux que le bouchon perméable 6 présente une queue 7 entrant dans la douille 1. Par ailleurs, comme le montre le dessin, le bouchon perméable 6 fait saillie au-delà de l'extrémité de la douille 1 en délimitant une partie d'application 8, par exemple en forme de dôme.

Dans le mode de réalisation représenté à la fig. 1, le bouchon perméable 6 est relié à un organe d'alimentation, par exemple une mèche ou un tube capillaire, pour amener en permanence le parfum contenu dans la chambre 3 vers ledit bouchon perméable 6 quel que soit le niveau de parfum à l'intérieur de la chambre.

La paroi externe de la douille 1 forme un filetage 10 qui ne s'étend que sur une partie de sa hauteur et qui est vissé dans un taraudage 11 que présente une enveloppe 12.

La douille ou flacon 1 présente aussi, dans sa paroi extérieure, au moins une cannelure 13 pour au moins une clavette 14 formée à partir d'un fourreau 15 prolongeant un bouton ou molette 16 s'étendant sur le fond et la base 1a de la douille 1. Le fourreau 15 délimite de façon connue un jonc 17 engagé dans une rainure de la base 1a de la douille 1.

On voit par ce qui précède qu'en tenant l'enveloppe 12 et en faisant tourner le bouton ou molette 16 cela fait entraîner en rotation la douille 1 puisque ces deux organes ne peuvent pas tourner l'un par rapport à l'autre étant donné l'engagement de la clavette 14 dans la cannelure 13.

Le mouvement de rotation, qui est ainsi transmis à la douille 1, a pour effet de la visser dans le taraudage 11 et, par conséquent, la douille 1 est déplacée axialement à l'intérieur de l'enveloppe 12 jusqu'au moment où elle fait saillie de celle-ci comme montré en 1b, ce qui permet d'utiliser le parfum ou autre pro-

duit en déplaçant le bouchon perméable 6 sur la peau.

La partie supérieure de l'enveloppe 12 présente un décolletage 18 destiné au centrage d'un capuchon 20 qui comporte un évidement ou un taraudage 21 correspondant à une saillie ou filetage 19, par exemple une nervure hélicoïdale.

Le capuchon 20 est muni intérieurement d'une jupe d'étanchéité 22 venant s'insérer entre le bouchon perméable 6 et la paroi de la douille 1 lorsqu'il est en place de sorte que du parfum ne risque pas de couler quelle que soit la position de l'applicateur lorsqu'il n'est pas utilisé.

Suivant la variante de la fig. 3, la douille ou flacon 1, fabriqué de préférence en verre ou matière analogue, présente une paroi lisse à l'exception d'un épaulement externe 23 à sa partie supérieure ainsi qu'un bord chanfreiné 24 à sa périphérie supérieure ouverte.

La douille ou flacon 1 est supporté par son épaulement 23 sur le bord supérieur d'un manchon 25 dont une partie est reliée par sa base, à un fourreau 26 que forme la molette 16. La liaison entre le manchon 25 et le fourreau 26 de la molette 16 est réalisée pour que ces deux pièces ne puissent pas tourner l'une par rapport à l'autre mais puissent coulisser.

Comme dans l'exemple de la fig. 1, un jonc 17 de la molette 16 est engagé dans une gorge 12a de l'enveloppe 12 pour permettre la rotation de la molette 16.

Le manchon 25 comporte un filetage 10a en prise avec au moins un filet ou cannelure 13a formant un taraudage dans l'enveloppe 12.

Dans la réalisation décrite, la douille ou flacon 1 est rempli d'une matière 27 de rétention de liquide, par exemple une matière alvéolaire à alvéoles ouvertes ou une matière fibreuse, par exemple une ouate de cellulose, dont la densité peut varier depuis le fond jusqu'à la partie supérieure de la douille ou flacon 1 peut contenir le plus possible de liquide, faire que le liquide ne puisse pas s'écouler spontanément autrement que par capillarité vers le bouchon perméable 6 et faire que le liquide soit déplacé vers ledit bouchon perméable 6 au fur et à mesure de l'assèchement des fibres se trouvant les plus éloignées du bouchon poreux 6. Des fibres de cette nature sont par exemple des fibres minérales à densité variable connues dans la technique.

La matière de rétention 27 peut ne s'étendre que sur une partie de la hauteur de la douille ou flacon mais doit, de toute façon, empêcher l'écoulement du liquide autrement que par capillarité.

Le dessin montre que le bouchon poreux 6 est supporté par le bord supérieur de la douille ou flacon 1 qui forme un épaulement en laissant libre la partie chanfreinée 24 et qu'il est en contact avec la matière de rétention 27 par une queue 28 pour limiter l'imprégnation dudit bouchon poreux 6.

Le capuchon 20 est muni intérieurement d'une

jupe 22 à bord incliné pour prendre appui élastiquement sur le bord chanfreiné 24, ce qui assure une bonne étanchéité lorsque le capuchon 20 est vissé sur l'enveloppe 12.

Lorsque le bouchon poreux 6 est sorti en faisant tourner la molette 16, le capuchon ne peut pas être remis en place accidentellement car son vissage sur l'enveloppe 12 ne serait pas possible.

L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisations, représentés et décrits en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre. En particulier la forme de la paroi externe de l'enveloppe 12 de même que celle du bouton 16 et du capuchon 20 peuvent être quelconques.

### Revendications

1. - Applicateur de parfum ou autre produit, caractérisé en ce qu'il comporte une douille ou flacon (1) délimitant un fond (2) et à l'extrémité opposée au fond (2) un bouchon perméable (6), ladite douille ou flacon (1) étant disposé à l'intérieur d'une enveloppe (12) par rapport à laquelle elle est déplacée axialement lorsqu'un capuchon (20) recouvrant le bouchon perméable (6) est détaché de ladite enveloppe (12), le bouchon perméable (6) présentant un collet (5) prenant appui contre un épaulement (4) de la douille (1) et en ce qu'une jupe d'étanchéité (22) délimitée par le capuchon (20) prend appui contre la paroi de la douille.
2. - Applicateur suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le bouchon perméable (6) comporte une partie d'application (8) faisant saillie de la douille (1) et est entouré par la jupe d'étanchéité (22) du capuchon (20).
3. - Applicateur suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le bouchon perméable (6) est relié à un organe d'alimentation (9, 27), s'étendant à l'intérieur de la douille (1), ledit organe d'alimentation comprenant une mèche, un tube capillaire, une matière de rétention en ouate ou en fibre.
4. - Applicateur suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la douille ou flacon (1) est relié à un filetage (10, 10a) d'une enveloppe taraudée (12) et à une molette de commande (16).
5. - Applicateur suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la douille (1) est entraînée en rotation par au moins une clavette (14) saillant de la paroi interne d'un fourreau (15) prolongeant une molette (16) disposée dans le prolongement de l'enveloppe (12) à laquelle elle est

reliée par un jonc (17).

6. - Applicateur suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la douille ou flacon (1) est rempli au moins en partie d'une matière de rétention (27) et repose par un épaulement (23) sur un manchon (25) entraîné en rotation par une molette (16) comportant un fourreau (26) dans lequel ledit manchon est monté coulissant. 5  
10
7. - Applicateur suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'enveloppe (11) présente un décolletage (18) muni d'une saillie ou d'un filetage (19) pour recevoir et fixer le capuchon (20). 15
8. - Applicateur suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'au moins la douille ou flacon (1) est fabriqué en verre, porcelaine ou matière synthétique non perméable au parfum ou autre produit. 20
9. - Applicateur suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'organe d'alimentation est constitué par une matière poreuse, de rétention à capillarité variable, remplissant au moins une partie de la chambre (3) et reliée directement ou indirectement au bouchon perméable (6) en empêchant tout écoulement autre que capillaire. 25  
30
10. - Applicateur suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la jupe (22) du capuchon (20) comporte un bord incliné prenant appui élastiquement contre un bord chanfreiné (24) de la douille ou flacon (1). 35  
40  
45  
50  
55

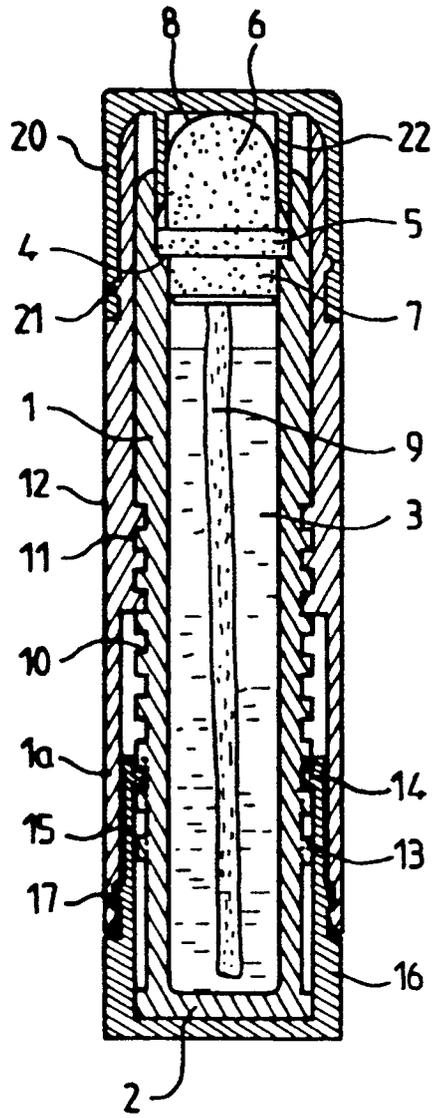


FIG. 1

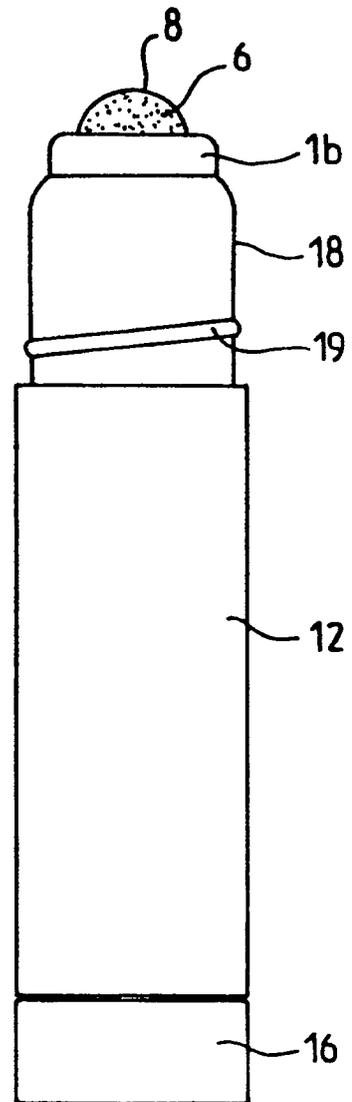


FIG. 2

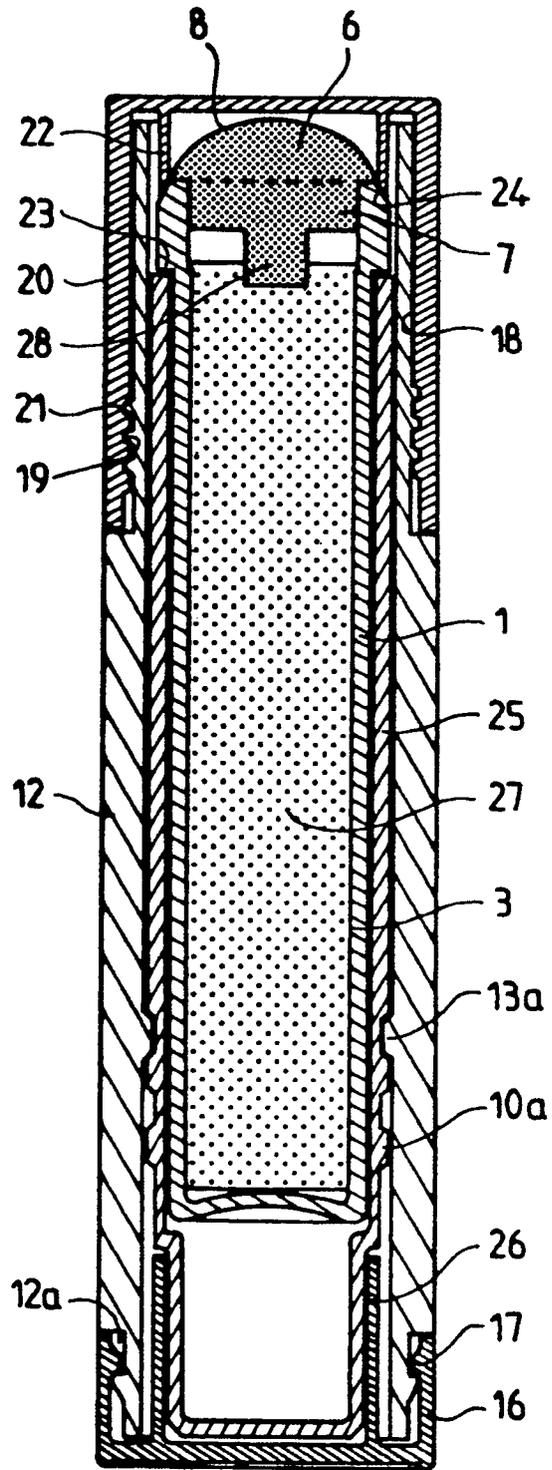


FIG. 3